



## MESURES DE SECURITE RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Cette note s'appuie sur les règles édictées par le Décret n°2020-911 du 27 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2 du règlement intérieur, « exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité ».

Chaque usager d'une formation dans les locaux de Business Immo, ou de tout lieu dans lequel Business Immo réalise ses prestations, quel que soit son statut ou la raison de sa présence est soumis, du seul fait de sa présence au respect des règles et mesures de prévention édictées par Business Immo.

### Respect des gestes barrières dans les locaux de formation :

- Porter un masque dans l'ensemble des bâtiments (espaces communs et salles) ;
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou à défaut de le pouvoir, à utiliser régulièrement un gel désinfectant hydroalcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Respecter les distances de sécurité, notamment les règles et mesures de distanciation physique ;
- Éviter les contacts prolongés et proches ;
- Respecter la circulation identifiée des personnes dans les bâtiments ;
- S'équiper de son matériel personnel (ordinateur, tablette, crayons, papier...) et ne pas le partager.
- Ne pas faire circuler de documents entre les stagiaires et le cas échéant, prévoir suffisamment de copies par stagiaire ;
- Aérer autant que possible la salle de formation (portes, fenêtres ouvertes).

### Organisation des sessions de formation

#### Salles de formation

Les salles de formation sont hautes de plafond et en lumière naturelle, avec des fenêtres. Elles sont préinstallées en U.

#### Emargement

Les émargements formateur et stagiaires se feront de manière numérique. Un mail d'émargement sera adressé à l'issue de chaque session de formation aux participants (accès également possible via son compte personnel Digiforma).

#### Déjeuner (pour les sessions de formation de 7 heures)

Le déjeuner se fait à la convenance du groupe, soit au restaurant (choix d'un restaurant pour le groupe selon une liste communiquée), soit en salle de formation avec des plateaux-repas.

**Cas des usagers et apprenants exposés au virus :**

Toute personne qui sait qu'elle est contaminée par le coronavirus ou qu'elle a été exposée à un risque de contamination (contact avec une autre personne contaminée ou un cas probable) doit impérativement s'abstenir de rejoindre le lieu de réalisation de la formation Business Immo. Elle devra fournir un justificatif d'isolement ou de mise en quarantaine le cas échéant.

**Non-respect des règles sanitaires :**

Business Immo étant responsable de la santé et la sécurité de son personnel et de ses usagers, elle est aussi garante du respect de la mise en place des mesures de prévention pour limiter la propagation du virus. Toute personne qui ne respecterait pas la présente note ou les consignes complémentaires données localement par l'équipe Business Immo ou le prestataire qui a délégation pourra être exclue de la session de formation en cours. Aucun remboursement du coût de la formation ne pourra être alors demandé.

Pour en savoir plus sur le protocole sanitaire mis en place par notre partenaire lieu d'accueil des formations :  
Espace Vinci – 25 rue des Jeûneurs – 75002 Paris : <https://formeret.fr/covid-19-protocole-sanitaire/>